



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 22 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 juillet 2021,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 16 juillet 2021

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

Heure d'ouverture de la séance : 19h45

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Pouvoir : 03

Présents : Corinne DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Yohan MARECHAL, Hélène KOU, Philippe GALLET, Marie-Christine SAUMANDE, Christian BERTRAND.

Absents excusés : Jean-Marie RUIZ, Nathalie SALMON, Jean-François THOMASSON,

Absents : Kornelius GOUDAPPEL.

Mme le Maire demande le rajout de deux points supplémentaires qui seront traités en point n° 7 et point n° 8.

Mme le Maire ouvre la séance à 19h45.

1) Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint après la démission d'un adjoint.

Mme le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints.

Suite à la démission de Mr FAYOL Alain du poste de 1^{er} adjoint, il est proposé de porté à quatre le nombre de postes d'adjoints.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, la détermination à 4 postes le nombre d'adjoint au maire.
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ces deux dossiers.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 13

2) Election d'un nouvel adjoint suite à une démission - Délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 2020/05-21 du 23/05/2020 portant création de 4 postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 2020/05-22 du 23/05/2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu l'arrêté municipal n° 2020/02 du 25/05/2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté municipal n° 2021/07-26RET du 26/07/2021 retirant ses délégations de fonction et de signature du maire au 1er adjoint,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de la Dordogne par courrier reçu le 29/06/2021,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint n'occupera pas le même rang que l' élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant du 4^{ème} adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Décide que l'adjoint à désigner prendra place au dernier rang du tableau des adjoints, et non au même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Article 2 : décide que les adjoints situés au 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} rang remontent tous d'un cran.

Article 3 : Procède à la désignation du 4^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Mr ALLARD Christophe.

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

Nombre de bulletins blancs et nuls : 01

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Mr ALLARD Christophe a obtenu 12 voix.

Article 4 : Mr ALLARD Christophe est désigné en qualité de 4^{ème} adjoint au maire.

3) Changement de statuts du Sivos – Délibération.

Mme le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de prendre une délibération pour le changement de statuts du Sivos.

En effet, elle explique que dans les anciens statuts, il n'était pas mentionné que le syndicat intercommunal à vocation scolaire a aussi pour mission d'assurer la gestion du gymnase (avenue Simone Weil), du plateau sportif y attenant et des terrains supports (propriété du SICOS).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, le changement de statuts du Sivos.
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ces deux dossiers.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 13

4) Désignation des signaleurs pour la 3^{ème} édition Périgord Ladies et le Tour du Limousin – Délibération.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner des signaleurs pour le passage de la 3^{ème} édition Périgord Ladies et le Tour du Limousin du 14 et 18 août prochain.

14 août 2021 – Périgord ladies :

- Corinne DUCROCQ
- Yves DUCROCQ
- Paul-Yves DUCROCQ
- Evelyne CASTELAIN
- Pierre CASTELAIN
- Christophe ALLARD
- Francis VALENTIN
- Alain BOST

18 août 2021 – Tour du Limousin :

- Corinne DUCROCQ
- Yves DUCROCQ
- Paul-Yves DUCROCQ
- Evelyne CASTELAIN
- Francis VALENTIN
- Marie- Christine SAUMANDE
- FAUVET Jean-Michel

S'il manque des signaleurs, les agents communaux pourront assurer le remplacement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Désigne**, les signaleurs tels que nommés ci-dessus pour la 3^{ème} édition Périgord Ladies et le Tour du Limousin.
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ces deux dossiers.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 13

5) Convocation à la Commission Départementale de la Sécurité Routière le 29/07/2021, pour Tour du Limousin – Désignation d'un représentant - Délibération.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un représentant doit-être désigné pour participer à la réunion organisée le 29 juillet prochain, à la Préfecture de la Dordogne, pour examiner les mesures de sécurité concernant l'organisation du passage de la 2^{ème} étape du Tour du Limousin, le 18 août prochain.

Mr Jean-Marie RUIZ est nommé pour participer à la réunion.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Nomme**, Mr Jean-Marie RUIZ pour participer à une réunion organisée le 29 juillet prochain, à la Préfecture de la Dordogne, pour examiner les mesures de sécurité concernant l'organisation du passage de la 2^{ème} étape du Tour du Limousin, le 18 août prochain.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 13

6) Analyse de la demande financière d'un administré pour l'achat d'un fauteuil électrique handicapé - Délibération.

Mme le Maire donne lecture d'une demande d'aide financière d'un administré pour l'achat d'un fauteuil électrique pour handicapé.

Après discussions, le Conseil municipal précise que l'obtention de ce genre d'aide n'est pas de la compétence de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Refuse**, à l'unanimité de ses membres, la demande d'aide financière d'un administré pour l'achat d'un fauteuil électrique pour handicapé.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 13

Pour : 00

7) Sollicitation d'une aide du Conseil départemental pour l'achat d'un terrain - Délibération.

Mme le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du projet d'achat d'un terrain pour la construction d'une halle, en vue de l'organisation d'un marché régulier de producteurs locaux, est nécessaire que la commune sollicite le Conseil départemental pour l'octroi d'une subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, que la commune sollicite une aide du Conseil Départemental pour l'achat d'un terrain.
- **Autorise** Madame le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ces deux dossiers.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 13

8) Décision modificative (DM) pour le règlement au notaire, des frais d'honoraires concernant le bail de la Petite Cocotte - Délibération.

Le Conseil Municipal sur proposition de Mme le Maire :

- Considérant que les crédits sont insuffisants sur le compte du budget du multiple rural, pour régler la somme de 250 € (deux cent cinquante euros) concernant les frais d'honoraires dus au notaire concernant le bail de la Petite Cocotte.
- Décide d'inscrire cette dépense au compte 6227 pour la somme de 250 € (deux cent cinquante euros).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, l'ouverture des crédits au compte 6227 pour la somme de 250 € (deux cent cinquante euros), en règlement des frais d'honoraires dus au notaire concernant le bail de la Petite Cocotte.

Détail du vote :

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 13

9) Questions diverses.

- Mme le Maire signale qu'elle reçoit beaucoup de demandes pour la reprise du multiple rural. Les candidatures sont à l'étude.

Fin de séance : 21h00.

Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

du 22 juillet 2021.

2021/07 – 59 : Délibération pour la détermination du nombre de postes d'adjoint après la démission d'un adjoint.

2021/07 – 60 : Election d'un nouvel adjoint suite à une démission - Délibération.

2021/07 – 61 : Changement de statuts du Sivos – Délibération.

2021/07 – 62 : Désignation des signaleurs pour la 3^{ème} édition Périgord Ladies et le Tour du Limousin – Délibération.

2021/07 – 63 : Convocation à la Commission Départementale de la Sécurité Routière le 29/07/2021, pour Tour du Limousin – Désignation d'un représentant - Délibération.

2021/07 – 64 : Analyse de la demande financière d'un administré pour l'achat d'un fauteuil électrique handicapé - Délibération.

2021/07 – 65 : Sollicitation d'une aide du Conseil départemental pour l'achat d'un terrain - Délibération.

2021/07 – 66 : Décision modificative (DM) pour le règlement au notaire, des frais d'honoraires concernant le bail de la Petite Cocotte - Délibération.

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	EXCUSE
Francis VALENTIN	
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	
Hélène KOU	
Philippe GALLET	
Kornelius GOUDAPPEL	ABSENT
Marie-Christine SAUMANDE	
Nathalie SALMON	EXCUSEE
Jean-François THOMASSON	EXCUSE
Christian BERTRAND	